raient indécises en son esprit, si elles n'étaient que trop nettes en son cœur. Elle se refusait à les admettre, autant par orgueil de race que par sentiment religieux.

Le mois suivant, il vint lui-même. Elle entendit sa voix comme il parlait à la tourière.

Elle alla se réfugier dans la chapelle.

Trois ou quatre fois, en se rendant chez des malades, elle le rencontra.

Lui ne s'écartait pas de son chemin. C'était elle qui, lâchement, passait sur l'autre trottoir. Et, sans voir Jean Raucourt, elle sentait son œil aussi puissant que charmeur s'attacher sur elle, pénétrer en elle, y lire sa faiblesse. Et elle en était profondément humiliée.

Du moins, c'en était fini de cette torture. M. Jean Raucourt apprendait demain que tout était accompli. Demain, dans quelques instants, c'en serait fait à jamais de Mlle Jacqueline d'Auseraie, de la novice qui conserve encore un pied dans le monde. Il n'existerait plus que sœur Jeannine.

Soudain une petite discussion éclata dans la galerie, sur laquelle ouvrait les cellules.

Et la jeune fille reconnut la voix avinée de Cottinet, le maçon attitré de l'immeuble.

—Ben oui, ben oui! s'écriait-il, c'est aujourd'hui qu' j' viens! Pourquoi qu'on se la coulerait aujourd'hui? Est-ce qu'on savait qu' c'était le jour du jour d'la cérémonie? Est-ce qu'on lit les journaux d' la Haute?.... Est-ce que mame la Supérieure, el'e m'a pas dit comme ça:

"Cottinet, mon ami, vous viendrez arranger l'entablement de cette fenêtre le jour que vous n'ficherez rien....

C'est-à-dire, c'est pas mame la Supérieure qu'elle a employé c't'expression distinguée. C'est moi que j'traduis.... Eh ben, ça n'va pas aujourd'hui, l'turbin, chez l'patron.

"Ma vieille, qu'il m'a dit, t'as campo.... Si tu veux t'payer qué'que bricole!...."

Maintenant, si mame la Supérieure n'veut pas, on r'viendra l'après-midi.

—Oui, fit sœur Marie-des-Anges impatientée, revenez cet après-midi. Déposez votre augé, vos outils au bout de la galerie. Et allez-vous-en.

Puis elle frappa à la porte de Jacqueline:

—Tu es prête, petite? Il est temps.

—Je descends, ma tante.

Jacqueline attendit encore une ou deux minutes, toute troublée par cette coïncidence: ce Cottinet, le voisin de Jean Raucourt, qui était là, à quelques pas d'elle.

Peut-être cet homme avait-il vu Jean Raucourt tout à l'heure?

Jean savait-il qu'en cette matinée serait prononcée l'irréparable parole?

Cependant Cottinet était allé placer ses "affutiaux" au bout de la galerie.

Et son pas se rapprochait, avec son marmonnement, cette phrase qu'il répétait comme un refrain:

—C'est ben.... c'est ben....on r'viendra l'après-midi...... On r'viendra mame la Supérieure....

Soudain il se baissa, tandis que sa voix déclarait un peu plus fortement "qu'on r'viendrait l'après-midi, mame la Supérieure."

Et il s'éloigna, chantant presque sa phrase maintenant, tandis que Jacqueline apercevait une lettre qu'il avait glissée sous sa porte.

—Dieu!.... Quelle audace!

Et, d'abord, elle la frappa du pied.

—Cela dépasse tout.

Mais bientôt, elle ramassait la lettre, la décachetait.

Et lorsqu'elle l'eut lue, quelque chose comme du feu courut dans ses veines.

"Mademoiselle,

"Rappelez-vous les larmes que vous avez versées en quittant le cimetière.

"Il en est temps encore.

"Ne faites votre malheur et le mien.

"Mais si vous allez jusqu'au bout, rassurez-vous: vous n'entendrez plus parler jamais du pauvre insensé qui avait cru qu'un tel miracle d'amour était possible.

"....Ah! ayez pitié de vous et de moi! Dieu ne veut pas de ce sacrifice.

"JEAN RAUCOURT."

—L'inso...

Ses lèvres n'achevèrent pas ce que, du reste, son cœur ne pensait pas.

Elle tomba à genoux:

—Défendez-moi contre moi-même Seigneur. Défendez-moi!

Elle se releva à demi réconfortée et prononça avec une sourde énergie:

—Je ne veux pas!.... Je ne veux pas!.... Je ne veux pas!

—En même temps, elle déchirait la lettre en une multitude de fragments, puis les mélangeait dans sa cuvette à un peu d'eau et en faisait une pâte informe. Elle ne voulait retenir de tout ceci que ce mot: "Pauvre insensé." Elle le plaindrait et prierait pour lui, ainsi qu'elle le lui avait promis.

Elle sortit, la tête haute, de sa cellule. Et sœur Marie-des-Anges fut heureusement surprise de lui voir un regard plus calme, une attitude presque naturelle. Jacqueline puisait de suprêmes forces dans l'esprit de sacrifice!

Mais ses forces s'évanouirent comme un flocon de neige dès qu'elle fut entrée dans la chapelle.

Elle n'aurait dû voir que l'autel; et, instinctivement, ses yeux se portèrent sur ce chatoyant auditoire où elle brillait jadis. Et elle sentit, avec terreur, que la femme n'était pas morte en elle.

Ce fut sa première impression, quelque chose de matériel venant de toutes ces toilettes, de tous ces amours de chapeau, des parfums qui avaient vite empli la petite nef. Etait-ce possible que les élégances de la vie eussent encore prise sur elle! Et sa jeunesse n'était donc pas morte?

Puis, dans toutes ces têtes, vues d'abord d'ensemble, elle distingua, comme un acteur au théâtre, un certain nombre de visages. Et cette chapelle ne fut plus un lieu saint, mais le cadre d'une réunion mondaine enveloppée de mélancolie. Et ses yeux s'attachaient à Isabelle, vraiment toute chagrine, à Robert, qui faisait une vilaine grimace.

Les traits de la marquise lui étaient cachés; sa mère sanglotait affreusement... Jusqu'à quel point était-ce sincère?

Le marquis, tout raide, les bras croisés, lui envoyait un regard désespéré. Sa tenue était si poignante que, ainsi que le remarqua un journal bien pensant dans son compte rendu du lendemain, "il faisait mal à voir."

Oh! la vie avec ses douleurs, avec ses larmes, la vie ne vaut-elle pas le repos acheté au prix du renoncement à tout?

Elle allait s'agenouiller, pourtant, lorsqu'un appel muet lui vint, un fluide qui l'obligea à lever un peu plus haut ses yeux. Et par derrière l'élégante foule elle distingua le regard fixe de Jean Raucourt qui se couvrit aussitôt de pleurs.

Elle tomba lourdement, et le choc de ses genoux sur le sol fit un bruit mat.

Que se passa-t-il ensuite?

Pour elle, ce ne fut qu'une sorte d'hallucination où elle était deux êtres très distincts: une créature matérielle qui répondait matériellement aux choses qu'on lui demandait, et une créature de rêve qui s'envolait bien loin de cette chapelle. Une répétition avait été faite la veille. Elle savait sa leçon.

Elle la disait machinalement, comme une fillette qu'interroge sa maîtresse et qui pense à la fraîcheur de la campagne, aux jolis sentiers émaillés de fleurs.

Par moment, elle oubliait son rôle, mais la chose avait été prévue et s'expliquait trop facilement par l'émotion. Une sœur lui soufflait les paroles nécessaires.

Et au milieu de cela, son âme tout entière s'en allait vers les chers souvenirs.

Un surtout surgissait, la promenade dans la mine, la descente terrifiante dans le trou noir, le garage, les chevaux parqués à six cents mètres sous terre; et puis l'excursion par les galeries, d'abord hautes et se rétrécissant, s'abaissant à mesure qu'on avançait. Et elle arrivait au plan incliné.

Là, c'était si net!.... Les lumières qui brûlaient sur l'autel lui faisaient l'effet des petites lampes pendues à l'épaule des mineurs. Et soudain, elle dégringolait sur le chemin de tôle, et un garçonnet la recevait dans ses bras.

Qu'il était gentil ce garçonnet! Et que ses yeux brillaient au milieu de son visage noirci de charbon. Oh! le charme de ces regards lumineux dans ces faces sombres!.... Tout à l'heure, c'était le même regard au fond de l'église, mais sur un visage si pâle!....

Et le souvenir continuait: le garçonnet endimanché rencontré dans les grands bois qui entouraient le château, emmené dans la salle à manger; car dans cette vision, l'office était devenu la haute salle à manger familiale, et il n'y avait pas d'autres petites filles avec eux.

Ils s'asseyait face à face et se contemplaient très doucement, heureux.

Et voilà qu'ils n'étaient plus une petite fille et un petit garçon, mais un homme, une femme. Et ils n'étaient plus dans la belle salle à manger, mais dans un pauvre logis tout simple, et heureux pourtant, car il y avait des fleurs.... Et ce logis était celui de l'ouvrier électricien devenu le leur.

Et Jean se levait, venait à elle, se penchait comme pour la baiser à la naissance des cheveux, puis à la nuque.

Mais pourquoi cette impression de froid sur son cou?.... Oh! un froid si dur, métallique!

Pourquoi lui saisissait-il si durement sa belle chevelure?

Elle bondit violemment, en repoussant sa tante, une sœur et le prêtre qui l'entouraient.

Et ses yeux se fixèrent avec une horreur tragique sur les ciseaux qui avaient failli servir à lui couper ses cheveux.

L'hallucination s'écartait enfin.

—Es-tu folle? murmurait sœur Marie-des-Anges.

Un frisson d'angoisse avait parcouru tout l'auditoire.

Quelques cris avaient été poussés par la marquise et ses enfants.

Et, au milieu, une plainte, une dernière supplication venue du fond de l'église, avait retentit à l'oreille de Jacqueline, seule capable de la comprendre.

Le marquis tremblait comme un roseau que secoue une furieuse tempête.

Cependant, le prêtre rejoignait la novice et semblait vouloir la dominer, tandis que sœur Marie-des-Anges, à genoux, prononçait à haute voix:

—Mon Dieu que votre sainte volonté soit faite! Eclairez-la!... Eclairez-nous!.... Il en temps encore!....

Et on entendit alors Mlle Jacqueline d'Auseraie balbutier avec effroi:

—Je ne.... peux pas!.... Je ne.... peux pas.... Pardonnez-moi, mais je ne.... peux pas!.... Je ne.... peux pas!....

A continuer.

VENTES A L'ENCAN

PAR PAUL & GURLEY.

Occasion Magnifique Pour Placement Avantageux, Sur le Boulevard Aristocratique. L'AVENUE ESPLANADE.

Cette grande, agréable et confortable Résidence-Cottage avec bâtisse à deux étages dans le fond.

No 1032 Esplanade, entre Remparts et Bourgogne.

Cette propriété est admirablement subdivisée, nouvellement peinte et tapissée, entrée sur le côté, cour pavée, citerne, puits, etc. La bâtisse dans le fond est à deux étages, ayant cinq ou six chambres, etc. L'emplacement est incontestablement un des plus beaux de la ville, à proximité de tous les agréments; chars électrique devant, conduisant à tous les points, et environnée par les magnifiques résidences de MM. Demerusile, Dr Bauer et autres. Sera vendue à l'enchère MARDI, le 16 juillet, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, où le plan est exposé.

Conditions—Un tiers ou plus comptant balance à 1 et 2 ans, 7 0/0 d'intérêt et et clauses usuelles. Acte de vente pardevant Chas. E. Théard, notaire. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1895 et déposera 10 0/0 à la vente.

PAUL & GURLEY, Encanteurs.

30 juin—30—16 juil

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée et vacante dans le premier district.

La résidence en briques à deux étages No 1350 rue Camp, entre les rues Melpomène et Terpsichore.

La résidence en bois à deux étages No 1126 rue Melpomène entre les rues Camp et Magazine, et

Le lot de terre de choix, encoignure des rues Camp et Erato—A l'encan—Vente en partage.

Succession de Mme J. D. Crawford.

No 42,933.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR J. H. O'CONNOR—ALFRED C. GREENE, Encanteur—Bureau 334 rue Carondelet—JEUDI, 25 juillet 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St Charles et Camp, en vertu d'un jugement daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 13 mars 1895, et d'un ordre subséquent daté et signé le 14 juin 1895, les deux par l'Hon. N. A. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

1° La résidence en briques à deux étages, No 1350 rue du Camp, dans le Premier District, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Melpomène et Terpsichore. Le lot est désigné par la lettre B, sur un plan d'arpentage par E. Pilié, le 1er juin 1845 et mesure comme suit: 29 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Camp, 31 pieds 4 pouces 3 lignes de largeur dans le fond, sur 68 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Terpsichore, et sur la ligne du côté de la rue Melpomène, il a une première profondeur de 30 pieds 5 pouces 6 lignes, ensuite 9 pieds 10 pouces, et une troisième profondeur de 23 pieds 10 pouces et 6 lignes.

La bâtisse a salon, salle à manger, cuisine, 4 chambres à coucher, chambre à bains, etc. Rapporte un loyer de $300 par an.

2° La bâtisse en bois, à deux étages, No 1126 rue Melpomène, dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite. Le lot est désigné par la lettre "E" sur le dit plan de E. Pilié, et mesure 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Melpomène, 21 pieds 3 pouces 6 lignes de largeur dans le fond, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. La résidence à salons doubles, salle à manger, cuisine, 4 chambres à coucher, chambre à bains, galeries devant et sur le côté, et rapporte un loyer de $300 par an.

3° Le lot de choix pour bâtir à l'encoignure des rues Camp et Erato, dans le Premier District, dans l'ilet borné par les rues Camp ou Colisée, Prytanée, Erato et Thalie. Le lot mesure (mesure américaine) 85 pieds de face à la rue Camp ou Colisée sur une profondeur de 66 pieds sur la rue Erato, et 78 pieds sur la ligne du côté de la rue Thalie, s'élargissant en une largeur de 47 pieds sur la ligne du fond. Splendidement situé pour bâtir une résidence ou pour donner du prix à un emplacement.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, démontré par des billets des acquéreurs avec intérêt à 7 pour cent par an, à partir de la date de vente, les actes de vente, devant contenir les clauses usuelles de non aliénando, honoraires des avocats à 5 pour cent sur le montant du procès, dans le cas où un procès serait institué pour le recouvrement du montant des dits billets en aucune autre partie du dit montant, en capital et intérêt, les bâtisses devant être constamment assurées contre la perte par le feu jusqu'au paiement entier et final des dits billets et la police d'assurance à être transférée.

Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour cette année 1895, au delà et en plus du prix d'adjudication et déposer 10 pour cent du prix d'adjudication comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux dépens des acquéreurs, pardevant Henri Pierre Labatut, Esq. N. P.

23 juin—23 30—juil 7 14 21 25

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jacob Weidner.

No 46,058—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN,—W. A. KERNAGHAN, encanteur.—Bureau, No 138 rue Carondelet.—MERCREDI, 24 juillet 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St Charles et Camp il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 21 juin 1895, de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E; dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes, à savoir—

1° Le tiers (1/3) intérêt indivise d'une certaine moitié d'un ilet de terre dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Valence, Cadix, Perrier et Prytanée, mesurant 150 pieds de face sur chacune des rues Valence et Cadix, 300 pieds de profondeur et de face à la rue Perrier et entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Le tiers (1/3) d'intérêt indivis dans dix certains lots de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bordeaux, Valence, Chestnut et Plaquemine, maintenant Colisée, désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 7, 8, 23, 24, 25, 26, à être vendus comme suit, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; Premièrement—Lots Nos 1, 2, 3 et 4 se touchant et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Chestnut sur 102 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 1 formant l'encoignure des rues Chestnut et Bordeaux. Secondement—Lots désignés par les Nos 7 et 8 mesurant chacun 25 pieds 6 pouces de face à la rue Bordeaux sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, conformément à un plan par Beauregard, en date du 20 mars 1834, déposé au bureau de L. Caire, anciennement notaire. Troisièmement—Lots 23, 24, 25 et 26 se touchant et mesurant chacun 25 pieds 6 pouces de face à la rue Valence sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Lot No 26 formant l'encoignure des rues Chestnut et Valence.

Conditions—Comptant; 10 pour cent seront requis au moment de la vente.

Acte de ventes, pardevant Fred Adolph, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

23 juin—23 30—juil 7 14 21 24

VENTES A L'ENCAN.

PAR CURTIS & WALMSLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente insurpassable

Des ilets et terrains dans les 2me et 3me Districts. A l'encan, jeudi, 18 juillet 1895. Succession de François Lacroix.

PAR CURTIS & WALMSLEY, Wm P. Curtis, encanteur—Bureau No 137 rue Carondelet—JEUDI, 18 juillet 1895 Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, à midi, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 11 juin 1895, dans l'affaire de la succession François Lacroix, No 9,804, les propriétés ci-après décrites, situées dans les 2me et 3me districts de la ville de la Nouvelle-Orléans. Voir les plans exhibés à la Bourse et plus amplement décrits ci-dessous.

1° Tout l'ilet de terre connu par le No 483, dans le Deuxième District et borné comme suit: 270 pieds de face à la rue Télémaque, 272 pieds de face à la rue Genois, 277 pieds 1 pouce et 1 ligne à la rue St-Louis et 277 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Toulouse.

2° Tout l'ilet de terre connu par le No 484 dans le Deuxième District et borné comme suit: 306 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Télémaque, 306 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Genois 277 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Toulouse et 277 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue St-Pierre.

3° Tout l'ilet de terre connu par le No 920 dans le Troisième District et borné comme suit: 254 pieds 8 pouces de face à la rue Célestine, 254 pieds 8 pouces de face à la rue Joséphine, 320 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Arts et 320 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Painters.

4° Tout l'ilet de terre connu par le No 1015 dans le Troisième District et borné comme suit: 260 pieds 7 pouces de face à la rue Genius, 260 pieds 7 pouces de face à la rue Célestine, 341 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Lafayette, et 341 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Port.

5° Tout l'ilet de terre connu par le No 1021 dans le Troisième District et borné comme suit: 270 pieds 2 pouces de face à la rue Genius, 270 pieds 2 pouces de face à la rue Célestine, 321 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Eugène, et 321 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Washington.

6° Tout l'ilet de terre connu par le No 1332, dans le 3me District et borné comme suit: 320 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Magistrat, 320 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Verret, 319 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Antoine et 319 pieds 10 pouces 7 lignes de face rue St-Antoine.

7° Tout l'ilet de terre connu par le No 3076, dans le troisième district, borné comme suit: 270 pieds 7 pouces de face à la rue Stephen Girard, 270 pieds 7 pouces de face à la rue Livingston, 320 pieds de face à la rue St-Antoine, 320 pieds de face à la rue Bagatelle.

8° Une certaine portion de terre située dans l'ilet No 786, Troisième District, bornée comme suit: 311 pieds 2 pouces 5 lignes, face à la rue Feliciana, 115 pieds face à la rue Prosper, 115 pieds face à la rue Solidelle et 341 pieds 2 pouces et 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Feliciana.

9° Une moitié d'ilet de terre située dans l'ilet No 734 dans le Troisième District, bornée comme suit: 117 pieds 10 pouces 6 lignes face à la rue Prosper, 117 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Claiborne, 341 pieds 2 pouces 5 lignes face à la rue Feliciana et 341 pieds 2 pouces 5 lignes sur la ligne parallèle à la rue Feliciana.

10° Une certaine portion de terre située dans l'ilet No 731 dans le Troisième District et bornée comme suit: 341 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Désiré, 120 pieds de face à la rue Prosper, 120 pieds de face à la rue Claiborne et 341 pieds 2 pouces 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Désiré.

11° Une certaine portion de terre située dans l'ilet No 729 dans le Troisième District et bornée comme suit: 341 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Elmire, 120 pieds de face à la rue Prosper, 120 pieds de face à la rue Claiborne, 341 pieds 2 pouces 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Elmire.

12° Une certaine portion de terre triangulaire située et connue comme ilet No 1,722 dans le Troisième District et bornée comme suit: 437 pieds 0 pouces de face à la rue Bread, 419 pieds 10 pouces 7 lignes de face à l'avenue London, 291 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Industrie.

13° Trois certains lots de terre situés dans l'ilet No 1,500, dans le Troisième District, bornés par les rues Hope, Law, Bagatelle et Urquhart et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 127 pieds entre lignes parallèles.

14° Quatre certains lots de terre dans l'ilet No 1501, dans le troisième district, bornés par les rues Hope, Law, St Antoine et Bagatelle. Les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St-Antoine sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles.

15° Quatre certains lots de terre dans l'ilet No 1065, dans le troisième district, bornés par les rues Miro, Galvez, St-Antoine et Bagatelle. Les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

16° Trois certains lots de terre, situés dans l'ilet No 648 dans le Troisième District, bornés par les rues Claiborne, Robertson, Port et Lafayette. Les dits lots mesurent chacun 43 pieds de face à la rue Port sur une profondeur de 130 pieds, 3 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles.

17° Quatre certains lots de terre situés dans l'ilet No 652 dans le Troisième District bornés par les rues Claiborne, Robertson, Feliciana et Montégut. Les dits lots mesurent chacun 28 pieds 9 pouces de face à la rue Robertson, 28 pieds 9 pouces de face à la rue Claiborne et s'étendant à travers l'ilet de la rue Claiborne à la rue Robertson et ayant une profondeur de 213 pieds 3 pouces chacun. Les dits lots sont près de la rue Feliciana et forment les encoignures des rues Claiborne et Feliciana et Robertson et Feliciana.

18° Quatre certains lots de terre, dans l'ilet No 689, dans le Troisième District, bornés par les rues Claiborne, Robertson, Hancock et Tricou. Les dits lots mesurent chacun 39 pieds 9 pouces 1 ligne de face à la rue Hancock sur une profondeur de 104 pieds, entre lignes parallèles.

Toutes les propriétés décrites ci-dessus sont vendues conformément à un plan du voyer fait par Chas S. De Lisle, député voyer, en date du 15 juin 1895.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans représenté par des billets portant intérêt à raison de sept (7) pour cent, garantis par lien de vendeur et toutes les autres clauses usuelles. Actes de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs auront à faire un dépôt de 10 pour cent du prix de leur enchère au moment de l'adjudication.

16 juin—16 23 30—7 14 15 16 17 18 juil

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE RESIDENCE Magnifique et Moderne, No 1533 rue Nord Prieur,

ENTRE LES RUES COLOMBUS ET LAHARPE.

Succession de Mme Catherine McDonnell, décédée, femme d'Albert Francis Henry.

No 46,217—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—GEO. G. FRIEDRICHS, encanteur—MARDI, 30 juillet 1895, à la Real Estate and Auction Exchange Nos 629 et 631 rue Commune. Il sera positivement vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour Division E, daté le 26 juin 1895, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Le magnifique, bien arrangé cottage moderne simple en bois, couvert en ardoises, No 1533 N. Prieur, entre Colombus et Laharpe, bâtit retiré de la rue et hors des lignes du lot, et sous une bonne clôture en fer, ayant galeries de façade et dans le fond, vestibule, salon, vaste salle à manger, trois chambres à coucher de choix, cuisine, dépense et chambre à bain, avec chambre de servante dans la bâtisse du fond; hangar, citerne, etc. Les trottoirs et les pavés sont en Schillinger et en briques. Le lot est décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet No 900, borné par les rues Prieur, Johnson, Colombus et Laharpe, le dit lot étant désigné par la lettre B, d'après un plan ou croquis dressé par Geo. H. Grandjean, ingénieur civil, daté le 4 mai 1894, d'après lequel plan le dit lot mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Prieur sur 104 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles, commençant à une distance de 27 pieds 3 pouces de l'encoignure des rues Laharpe. Acquis de la Union Homestead Association par acte de W. M. Gurley, notaire, enregistré en le livre 156, folio 14.

Une demeure exquise dans un voisinage de choix, à proximité de la ligne de chars Esplanade, des marchés et des écoles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la balance en un et deux ans de crédit, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devra assumer les taxes de 1895 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Wm. H. Pascoe, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

30 juin—28 30 juil 7 14 21 28 à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR FITZPATRICK & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE

TROIS ILETS DE TERRE DE CHOIX

—DANS LE—

Septième District, Carrollton,

Près de la scierie de McEwan et Murray et du Nouveau Chemin Coquillé.

A L'ENCAN, Mardi, 30 Juillet 1895.

Dans l'affaire de la Succession d'Edmond B. Lhoste.

No 44,054—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR FITZPATRICK & SMITH—W. H. FITZPATRICK, encanteur—Bureau 336 rue Carondelet—Le MARDI, 30 juillet 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain ilet de terre dans le septième district de cette ville, désigné par le No 293 B, et borné par les rues Léonidas, Jefferson, Emma et Dix huitième, et mesurant 300 pieds sur chacune des dites rues, lequel ilet est subdivisé en vingt-quatre lots et désignés comme lots Nos 1 à 24 les deux inclusivement, conformément à un plan dans un livre de plans de propriétés de Carrollton, daté juillet 1859. Plans en exhibition à la bourse, montrant les mesures et les numéros des lots.

2° Un certain ilet de terre No 294 B borné par les rues Monroe, Léonidas, Emma et Dix-huitième et mesurant 300 pieds sur chacune des dites rues lequel ilet est subdivisé en vingt-quatre lots, et désignés comme lots Nos 1 à 24 les deux inclusivement, sur un plan de dit livre de plans. Le plan en exhibition à la bourse démontrant les mesures et numéros des lots.

3° Un certain ilet de terre No 295 B, borné par les rues Eagle, Monroe, Emma et Dix-huitième, et mesurant 300 pieds sur chacune des dites rues, lequel ilet est subdivisé en vingt-quatre lots et désignés comme lots Nos 1 à 24 inclusivement, d'après un plan dans le dit livre de plans. Le plan est en exhibition à la bourse montrant les mesures et les numéros des lots.

4° Quatre certains lots de terre dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 26 A, borné par les rues Adams, Burthe, Hillary et Deuxième, étant les lots Nos 1, 2, 3 et 4 sur un plan de L. Sergi, en date du 8 mars 1836, et les dits lots d'après un plan de J. Rothaas, en date du 16me jour de mars 1835 et désignés par les Nos 16, 17, 18 et 19 et mesurant, conformément à chacun de ces dits plans, 30 pieds de face sur la Burthe sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—La moitié comptant, la balance à un, deux et trois ans, en paiements égaux, les paiements différés à être représentés par des billets garantis par liens du vendeur et portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à paiement final; les acquéreurs assumeront les taxes de 1895 en plus et au-delà du prix d'adjudication et feront un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Acte de vente sera passé pardevant B. Fitche, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

30 juin—30—7 14 21 28 juil—à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE D'un Certain LOT DE TERRE.

Rue Colisée, anciennement Plaquemine.

Entre les rues Peniston et Général Taylor.

A L'ENCAN.

Mardi, 16 juillet 1895.

John Watt vs Chas E. Cate, tuteur.

No 45,893 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR FITZPATRICK & SMITH—W. H. Fitzpatrick, encanteur, bureau 336 rue Carondelet—MARDI, le 16 juillet 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un jugement rendu le 3 juin 1895 et signé le 7 juin 1895, par l'Hon Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci dessus intitulée il sera vendu à l'encan les propriétés suivantes décrites à savoir:

Un certain lot de terre dans le Sixième District de cette ville, désigné comme lot No 6 de l'ilet No 15, maintenant connu comme ilet No 283, borné par les rues Général Taylor Peniston, Chestnut et Plaquemine, et mesurant 29 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Plaquemine sur le côté touchant le lot No 5, par 128 pieds, 7 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, conformément à un plan annexé à un acte passé pardevant Wm C. Mc Janes, ancien notaire, en date du 10 octobre 1858.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumera toutes les taxes pour l'année 1895, au-dessus et en sus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente pardevant F. N. Butler, Jr. notaire, aux frais des acquéreurs.

16 juin—16 23 30—juil 8 14 à date

PAR D. E. MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vins blanc et rouge importés en barriques et en caisses.

No 44,716—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

Vignes et Papin vs leurs créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.—En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 8 mai 1895 et à moi adressé, il sera vendu LUNDI, le 8me jour de juillet 1895, à 11 heures A. M., dans le magasin No 28 rue Decatur, à l'encoignure Nord Est des rues Decatur et Douane—

5 caisses vin rouge Pontet-Canet qts.
5 caisses vin rouge Pontet-Canet pts.
5 caisses vin blanc Château Dasche qts.
5 caisses vin blanc Château Dasche pts.
1 barrique de vin Verteuil.
3 barriques de vin Monferand.

Conditions—Comptant.

26 juin—26 30—juil 3 7

PAR JAS. A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Jolie Résidence Simple à Deux Etages, 2124 RUE CALLIOPE,

Entre les rues Franklin et Liberté, Retirée de la Rue.

Grand Jardin devant, Cours Pavées, à proximité des Eglises, Ecoles, Marchés et toutes les Lignes Electriques.

Long Crédit—Conditions Faciles.

Succession de Patrick Farrelly.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.—No 42,822.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur, Bureau No 610 rue Gravier—MARDI 23 juillet 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 19 juin 1895, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Clio, Franklin, anciennement Benton et Liberté; le dit lot mesure trente pieds six pouces de face à la rue Calliope, sur cent cinquante-neuf pieds six pouces et deux lignes et demi de profondeur entre lignes parallèles, d'après le plan déposé en le bureau de John G. Poindexter, anciennement notaire en cette ville. Les améliorations consistent en une résidence simple à deux étages, contenant deux chambres au rez-de-chaussée et deux au premier; salle à manger, storeroom et cuisine. Grand jardin sur le devant et allées et cours toutes briquetées.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans, garanti par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt depuis la date de la vente jusqu'à paiement final; l'acquéreur devra payer les assurances, frais d'avocat et toutes les clauses usuelles de garanti et devra assumer et payer les taxes de l'année 1895, en sus et au-dessus du prix d'adjudication; un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant E. Rouen, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

23 juin—23 30—juil 4 14 20 21 à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIE RESIDENCE, Nouveau No 910 rue Ste-Anne, entre Dauphine et Bourgogne.

MEUBLES DE MAISON ET BIJOUTERIE.

Succession de Marie Verges.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 45 918.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 723 rue Commune (ancien No 155)—MERCREDI, 10 juillet 1895, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, rue Baronne, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 6 juin 1895, pour le compte de la susdite succession—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Dauphine, Bourgogne et Orléans; le dit lot étant à une distance de soixante pieds 10 pouces, mesure française plus ou moins, de l'encoignure de la rue Dauphine et Ste-Anne, et mesure au pied américain 30 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur de 57 pieds 7 pouces mesure française entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une jolie résidence à un étage, avec cinq chambres, lieux d'aisances, cuve, etc., connu par le nouveau numéro municipal 910, ancien 116, rue Ste-Anne.

Aussi.

En vertu du même ordre, à 10 heures A. M. précises au No 723 (vieux numéro 155), rue Commune, entre St Charles et Carondelet, un assortiment de meubles de maison, un assortiment de bijouterie, etc.

Conditions—Pour les effets mobiliers, comptant à l'adjudication, et pour la propriété, une moitié ou plus comptant et le reste, s'il y a, en un crédit de un et deux ans représenté par des billets garantis par hypothèque et privilèges et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour en forcer le paiement des dits billets, la police d'assurance transférée, et toutes les autres clauses usuelles et l'acquéreur assumera le paiement en sus du prix de son enchère, le paiement des taxes pour l'année courante de 1895, et fera un dépôt de vingt pour cent de son enchère avec les encanteur pour lier la vente.

Acte de vente pardevant J. H. Forestile, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 juin—7 12 19 26—3 10 juil

PAR JOHN J. CASTELL & CO.

Eugène D'Arcourt vs ses Créanciers.

Le Contenu d'une Buvette bien Meublée et Achalandée, No 501 rue du Canal, encoignure Decatur.

LUNDI, 8 JUILLET 1895, A 11 HEURES A. M.

Le Contenu se Compose de Liqueurs, Meubles et Installations.

PAR JOHN J. CASTELL & CIE—Thos J. Wiltz, encanteur—Bureau No 144 rue Carondelet, près de l'encoignure Commune—En vertu d'un ordre de cour, le, Thos J. Wiltz, encanteur procèdera à la vente du contenu de la susdite buvette.

Conditions—Comptant.

29 juin—29 30—juillet 3 7 8

PAR DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bestiaux, Chevaux, Ustensiles d'Agriculture et autres mobiliers.

Succession de Dr Eugène Rabasse.

No 45,213—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Aux Ecuries de Clarke Bros., Nos 144 et 146 rue Baronne, entre Poydras et Lafayette.

PAR DANZIGER & STERN, D. DANZIGER, encanteur—Bureau, No 341 rue Carondelet.—MARDI, 9 juillet 1895, à 11 heures A. M. sur les lieux ci-dessus, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 24 juin 1895, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Bestiaux, chevaux, etc.

Conditions—Comptant.

19 juin—29 30—juil 4 9

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil du contenu, installations, stock, outils, meubles de bureau d'une grande fabrique et établissement de cigares et de tabac.

Calme Lazard vs Aarons, Mendelson Co., Limitée.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 45,796—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le MERCREDI, 10 juillet 1895, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au nouveau No 224 (vieux No 83) rue Crossman et au second et troisième étages du vieux No 27 rue du Canal, le contenu entier et les installations de la Manufacture de Cigares contenue dans les dits lieux, consistant en une grande quantité de cigares de différentes marques, tabacs de qualités assortis, cigarettes, tabac à chiquer, etc.; et aussi les meubles de bureau, coffre fort, type-writer, check-register, balances, moteur électrique, poulies pour réclame, moules, presses, tables, une grande quantité de boîtes à allumettes, porte-monnaies, tableaux, outils, divers, etc., etc., d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

28 juin—28 juil 3 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété Améliorée de Valeur dans le Second District formant l'encoignure des rues Chartres et Quartier

(Dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Décatur et Hôpital.)

John Rocchi vs Federazione Italiana Garibaldi, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 46,253—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressée par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 8 août 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Chartres, (anciennement Condé) Quartier, Décatur, (anciennement Vieille Levée) et Hôpital, mesurant (mesure française) soixante pieds de face à la rue de Chartres par cent trente sept pieds six pouces et demi de profondeur et de face à la rue Quartier, le dit lot de terre formant l'encoignure des rues Chartres et Quartier.

2° Et un autre lot de terre, adjoignant le fond du lot ci dessus décrit, et mesurant quarante pieds de face à la rue Quartier, par soixante-quatre pieds quatre pouces et trois lignes de profondeur (mesure française). Ensemble avec tout et séparément les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, et privilèges qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

5 juillet—5 12 19 [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif, des machines, du contenu et appareils, etc., d'une Fabrique de Vinaigre, devant être vendu en block.

Arthur McCauley vs William Goertz et Peter Kerth, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 42,106—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 8 juillet 1895, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux, No 1 rue Quatrième.

Les machines, machines à vapeur, bouilloire, le contenu, les accessoires etc., de la fabrique de vinaigre, contenus sur les dits lieux, d'après l'inventaire enregistré. Si l'acquéreur le désire il pourra louer à bail les lieux, No 1 rue Quatrième, pour un ou deux ans, à raison de $25 par mois du propriétaire de cela.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans

26 juin—26—juillet 3 8.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété dans le Premier District.

Wood & Co. Incorporé vs F. A. Behan.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 45,155—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 8 août 1895, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet No 709, borné par les rues Canal, Génois, Gasquet et Télémaque, mesurant de face cent trente huit pieds, huit pouces sur la rue du Canal; par trois cent dix neuf pieds huit pouces et six lignes sur la rue Télémaque, entre lignes parallèles. La dite propriété a été acquise par le défendant le ou vers le 8 novembre 1877, enregistré dans le bureau de transfert de cette paroisse, livre 109, folio 276.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

5 juillet—5 12 19 26—août 2 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur dans les Quatrième et Sixième districts.

Charles et Clara Melchert vs Caroline Homberg, veuve, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 46,277—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 1er août 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Septième et Huitième, mesurant vingt-huit pieds, six pouces de face à la rue Magazine, sur cent neuf pieds neuf pouces de profondeur et de face à la rue Septième, entre lignes parallèles.

2° Deux lots de terre avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situés dans le Sixième district de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2 de l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, anciennement Levée, Water, Cadix et Jena, sur un plan tiré par J. T. Braun, en date du 28 septembre 1870, lesquels lots se touchent et mesurent chacun trente pieds de face sur la rue Tchoupitoulas sur quatre-vingt pieds six pouces de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

28 juin—28—juil 5 12 19 24—août 1er

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété dans le Sixième District.

Security Building and Loan Association vs Veuve et héritiers de Hy S. Baxter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 46,201—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 juillet 1895, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon et les rues Carondelet, Baronne et Jena, désigné comme lot numéro vingt-trois de l'ilet numéro soixante-dix et mesurant trente pieds de face à la rue Jena par cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

22 juin—22 28—juillet 5 6 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété Améliorée dans le Second District.

Mutual Building and Homestead Association vs. Charles Jameson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 45,533—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 juillet 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en dépendent, situé dans le Faubourg Tremé, dans le Second District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Roman et Derbigny; lequel lot mesure, en mesure française, vingt-deux pieds quatre pouces et quatre lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

7 juin—7 14 21 28 juil 4 6 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Tables de Pool, Meubles, Etc

George Jorgens vs James Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 46,298—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après décrits, le VENDREDI, 12 juillet 1895, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux, à l'encoignure avenue Napoléon et rue Tchoupitoulas, 2 Tables de Pool et accessoires, un lot de meubles, objets plaqués, bière, liqueurs, divers, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

2 juil—2 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de Mulets, Chevaux, Flotes, Wagons, etc.

Henry J. Ledoux vs George C. Goza.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 46,207.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 9 juillet 1895, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Devant mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres:

7 mulets.
2 chevaux.
3 flotes doubles, 2 vieux flotes simples.
1 flot, 1 wagon à ressorts, 1 brouette et un lot de harnais, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

26 juin—26—juil 1 5 9

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'une Jolie Propriété-Résidence connue comme le (nouveau) No 1,933 rue Esplanade.

Veuve Mary Spindler vs Mme F. C. Bienvenu.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 46,150—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 juillet 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district, dans l'ilet borné par les rues Marais, Esplanade, St-Claude et Kerlerec, désignés par les Nos 8 et 9 d'après un plan de E. Pilié, mesurant ensemble trente pieds de face à la rue Esplanade, trente pieds trois lignes de largeur dans le fond, par les profondeurs suivantes: le lot No 9 a cent quatre-vingt seize pieds trois pouces et cinq lignes sur le côté le plus rapproché de la rue St-Claude, cent quatre-vingt dix-sept pieds sept pouces et cinq lignes sur le côté touchant le lot No 8, et le lot No 8 a cent quatre-vingt dix-huit pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Marais, étant composé de l'entier des lots originels Nos 8 et 9 et d'une portion des lots Nos 19 et 20.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

15 juin—15 21 28—juil 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur dans le Sixième District.

Mutual Loan & Building Company vs Marshall J. Simms.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 45,836—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 juillet 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, désignés comme lots Nos Neuf et Dix de l'ilet No Vingt-Huit, lesquels lots sont bornés par les rues Camp, Magazine, Soniat et Dufossat, et les dits lots mesurant chacun trente-et-un pieds de face à la rue Soniat, la même largeur dans le fond, par cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout en mesure américaine, d'après un plan de Wm. Forshey arpenteur, déposé dans le bureau de C. C. Ladreyen, ancien notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

14 juin—14 21 28—juil 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'une jument et d'un cheval.

N. Maestri vs Alexandre Lafrance.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 42,295—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 9 juillet 1895, à 2:30 heures P. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A l'écurie (nouveau) No 613 rue Nord Rampart—

Une jument bai.
Un cheval noir.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

28 juin—28—juil 5 9

AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Eugénie Estéphanie Gilet, femme décédée de William Joseph Tonglet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 46,287—Division D.—Attendu que William Joseph Tonglet, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Eugénie Estéphanie Gilet, femme décédée de William Joseph Tonglet, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

5 juil—5 10 14

Succession du Dr Eugène Rabasse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 45,213 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Armand Bosen, exécuteur testamentaire datif, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

29 juin—29—juil 3 8

Succession de Joseph Hernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,841—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles Hernandez et Augusta L. Hernandez, exécuteurs de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

27 juin—27—juil 1 7

Succession de S. B. Newman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 45,793—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par F. N. Griswold, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

3 juil—3 7 12

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 46,228—George Renaudin versus ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession ci-faite par George Renaudin au profit de ses créanciers soit acceptée, ainsi que pourvu par la loi, et qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jefferson C. Wenck, notaire de cette ville, en son bureau, No 31 rue Carondelet le 22me jour de juillet 1895, dans le but de délibérer sur les affaires démontrées par la présente. Que des notices soient servies ainsi que pourvu par la loi, commandant aux créanciers d'assister à la dite réunion, que publication soit faite en due forme, ainsi que la loi l'ordonne et que Kossuth V. Richards, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents de l'insolvable et que durant ces procédés, que toutes procédures soit arrêtées contre cette raison sociale et contre le pétitionnaire individuellement.

Nouvelle-Orléans, 12 juin 1895.

Signé: T. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme:

ONOFRE TRIAY, Député-Greffier.

22 juin—22—juil 8 22

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—John Emile Richard vs ses créanciers—No 46,138—Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire, John Emile Richard soit convoquée pour se réunir pardevant W. Morgan Gurley, notaire, au No 107 rue Camp, en cette ville, le 8 juillet 1895, à 10 heures A. M., et que la cession de ses biens soit acceptée au bénéfice de ses créanciers. Et que dans l'intervalle, toute procédure contre lui soit arrêtée.

Nouvelle-Orléans, 3 juin 1895.

(Signé) GEO. H. THEARD.

Pour copie conforme.

ONOFRE TRIAY, Député Greffier.

5 juin—5 26—3 juil.